

# Le Bleymard

Bulletin municipal

N° 10

Novembre -

Décembre 2007

# INF'OLT

## EDITORIAL

Le mois de novembre s'achève par le lancement de certains projets comme ceux de la salle Multi-Fonction, du mur du Cimetière, la première tranche des travaux de la RD 20. Lancement également de différentes études indispensables au développement et à la modernisation des équipements de notre village, tels que le schéma directeur pour l'eau potable ou pour l'assainissement. Pour des raisons de mise aux normes de sécurité, le projet LOT (Lieu d'Observation Transitoire), initié par l'association La Traverse n'a pu être inauguré à la date prévue. Une date ultérieure sera définie. Je remercie cependant les responsables de La Traverse, et en particulier M. Alba, d'avoir choisi Le Bleymard pour fêter les 25 ans de l'association. Une petite explication me semble nécessaire concernant les ralentisseurs du village de vacances qui viennent d'être installés. Ils sont à l'étude et pourront être déplacés en fonction de leur efficacité, observée ou non. Ne portez pas un jugement trop hâtif sur ce coup d'essai. Suite à la demande de résidents, une mesure de limitation de la vitesse dans la rue principale a été prise. Après installation de la signalisation, elle sera appliquée afin que tous les automobilistes prennent conscience du danger qu'une vitesse excessive sur cet axe fait courir aux piétons... Le vendredi 5 octobre, l'ensemble des Conseillers Généraux ont manifesté leur volonté d'offrir un avenir sur le canton au Collège Henri Rouvière, en refusant à l'unanimité son rattachement à celui de Mende. Sur ce dossier, le Conseil Municipal ainsi que la population se voient en profond désaccord avec l'objectif de l'Inspection Académique (voir l'éditorial du Bulletin Municipal N° 9 qui en explique les enjeux). Il est bon de rappeler ici l'investissement de l'ensemble des équipes éducatives pour la réussite des élèves. J'aimerais également, avec tout le Conseil Municipal, remercier M. Claude Teissier pour son engagement envers la Section de Jeunes Sapeurs Pompiers du Collège. La municipalité et moi-même continuons de soutenir pleinement ses efforts. Pour finir, je souhaite la bienvenue aux nouveaux artisans et commerçants : M. et Mme Devernet qui reprennent l'activité de l'atelier de mécanique et la boutique artisanale, M. et Mme Delaencarnation ont débuté une activité d'entreprise du bâtiment, M. et Mme Lefebvre se sont installés en qualité d'électricien et M. De Merrleer exerce désormais en tant que taxi. Bon courage et réussite à tous. Un grand merci à toute l'équipe du Conseil Municipal ainsi qu'au comité de rédaction qui font un travail remarquable. Claude Bergounhe

Nous demandons à nos lecteurs d'excuser le retard de parution de ce numéro : le calendrier très chargé des membres du comité de rédaction a rendu impossible une publication en temps et en heure.

Merci de votre compréhension.

## Sécurité et prévention des risques

Depuis quelques années, l'information des citoyens sur les risques majeurs encourus (naturels ou technologiques) et l'organisation de l'aide et des secours sont devenues obligatoires pour toutes les communes. Aussi, les services de l'État (Préfecture et DDE) font le maximum pour inciter les petites communes, qui n'ont pas encore fait la démarche, à se mettre en conformité. Dans ce cadre, des courriers avec un rappel à la loi de 2005 nous sont parvenus, accompagnés de documentation cartographique et des divers plans d'information et d'intervention départementaux : DDRM, Document Départemental des Risques Majeurs ; le porté à connaissance sur les risques particuliers recensés sur la Commune ; le plan ORSEC (ORGanisation des SECours) départemental ; le plan neige départemental ; le plan d'alerte

radiologique départemental. Tout cela dans le but que la Commune se mette en conformité avec la Loi pour la sécurité de ses habitants, celle-ci étant de la responsabilité du Maire. Le Conseil Municipal s'est donc attaché à régulariser la situation dès 2006, en mettant en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour le camping et par extension en réfléchissant sur un Plan de Prévention des Risques (PPR) pour la commune, qui est en cours de finalisation avec le concours de la DDE. Le DICRIM, Document d'Information Communal des Risques Majeurs, a été élaboré en interne et adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 10 juillet 2007. L'élaboration du PCS, Plan Communal de Sauvegarde, document le plus conséquent, a débuté en interne en 2006 et devrait trouver sa concrétisation début 2008 avec un petit coup de pouce de la DDE pour la cartographie et la présentation. Ce plan devrait, en plus de recenser les risques, prévoir les modalités d'actions et

d'organisation de la prévention, de la sauvegarde et du sauvetage des populations, il s'agit d'un véritable plan ORSEC communal. Tous les documents concernant les risques auxquels la commune est soumise et les recommandations faites à la population (porté à connaissance, PPR, DICRIM, PCS) sont ou seront disponibles et consultables en Mairie. Ils seront utilisés pour la sécurité des populations, mais aussi dans l'élaboration de la carte communale pour déterminer, par exemple, la constructibilité de certaines zones.

## QUIZZ

Dans la Rue Principale du Bleymard,

1. un piéton évolue à :  
(a) 2 km/h ; (b) 8 km/h ?
2. un vélo avance à :  
(a) 12 km/h ; (b) 25 km/h ?
3. une voiture roule au plus à :  
(a) 50 km/h ; (b) 30 km/h ?

(Réponses en fin de bulletin)

## Pourquoi un schéma d'assainissement ?

Trois études de grande envergure sont désormais lancées sur la commune du Bleymard. L'élaboration d'une carte communale permettra la clarification et la rationalisation des politiques d'urbanisation ultérieures. L'étude d'un schéma directeur eau potable, conduite simultanément, définira les objectifs de développement et d'amélioration du réseau. L'étude d'un schéma d'assainissement, quant à lui, viendra compléter l'ensemble en s'intéressant plus particulièrement à la gestion des eaux usées. Le cabinet Aqua Services traitera conjointement les deux derniers dossiers. Sa mission dans le cadre de l'assainissement se décline en trois volets.

Dans un premier temps, au moyen de divers sondages et mesures, les experts dresseront un état des lieux du réseau. Des tests à la fumée permettront par exemple de repérer les connexions erronées d'une évacuation des eaux pluviales sur le réseau d'assainissement. Un passage de caméra à des points stratégiques ou suspects du réseau révéleront ses failles. Une étude de composition des sols établira leur capacité à supporter les installations d'assainissement individuel... D'autres outils, qu'ils soient scientifiques, statistiques ou documentaires, compléteront le dispositif.

Une étude ad hoc sur la station d'épuration recensera l'ensemble des dégradations subies par l'ouvrage, suite au défaut de construction. Il s'agira d'établir un diagnostic et surtout d'élaborer des scénarios de réhabilitation répondant aux besoins : dimensions, principes de traitement, allongement des périodes de fonctionnement en hiver...

Enfin, le cabinet d'étude devra proposer différentes pistes, étayées par les observations et relevés, afin que le Conseil Municipal puisse décider d'un zonage d'assainissement. Ce document, soumis à enquête publique, distingue de manière très précise les zones couvertes par l'assainissement collectif de celles qui ne le seront pas. Le schéma d'assainissement contribue à l'élaboration de la politique d'urbanisation de la commune au même

titre que le schéma directeur eau potable ou que la carte communale à laquelle il sera annexé.

Les réseaux étant sollicités de manière dissymétrique en hiver et en période estivale, les campagnes de mesures débiteront dès cet hiver pour se poursuivre tout au long de l'année 2008. Affaire à suivre...

## Saison touristique, le bilan municipal

Comme chaque année, il convient de faire un petit bilan de la saison touristique. Ce fut encore une saison en demi teinte. Avec une météo quelque peu capricieuse, la saison a été courte : de la fin juillet à la mi août. En dehors de cette période, peu de structures d'hébergement ont fait le plein. Le camping a connu une saison honorable par rapport à l'année dernière, qui, en terme de conditions climatiques, était une saison équivalente. Avec une occupation de l'ordre de 52 %, en augmentation de 21 %, les recettes brutes sont en hausse de près de 29 %. Les nouveautés ont eu un franc succès (barbecues et machines à laver). Malgré quelques ennuis électriques, les séjours se sont plutôt bien passés dans l'ensemble. Les gîtes communaux ont connu une occupation en dents de scie, mais nous comptons sur le classement en 2\* de ceux-ci pour rendre leur occupation plus régulière dès l'année prochaine.

## Développement de l'habitat

Le lotissement de Combe Vieille, c'est parti ! Les travaux ont commencé le 15 novembre, pour une durée de quatre mois selon les prévisions. Les lots seront disponibles à la vente dès le printemps. Les candidatures sont à transmettre à la Mairie par écrit, et quelques personnes ont déjà manifesté de leur intérêt. Rappelons qu'il s'agit de douze lots, destinés à accueillir en priorité les familles souhaitant s'installer durablement sur la commune. Pour consulter le règlement intérieur du lotissement, les plans et pour toute information, consultez la Mairie.

## Quoi de neuf en cette rentrée 2007 ?

Comme l'année précédente, nous vous communiquons les chiffres concernant les établissements scolaires de la commune. Cette année, 24 enfants sont inscrits en maternelle et 41 en primaire, soit un total de 65 enfants. Les effectifs restent donc constants par rapport à la rentrée précédente. À noter que depuis la rentrée 2000, l'école a perdu 20 élèves, ce qui met en danger le maintien des 5 classes pour les années à venir... Au Collège, ils sont cette année 69 élèves à fréquenter les cours, 23 d'entre eux sont internes. Là aussi, on peut noter une constance par rapport aux chiffres de l'année dernière, et même des années antérieures : en 1997, déjà, ils étaient 62 à faire leur rentrée au collège. Cela fait donc une dizaine d'année que les effectifs se maintiennent. Ces derniers mois le collège du Bleymard a souvent fait parlé de lui dans la presse. Tout d'abord avec l'intervention de M. l'Inspecteur d'Académie qui souhaitait démontrer les inconvénients des petits collèges et arguait de ses conclusions pour promouvoir l'idée de la création d'une UPP (Unité Pédagogique de Proximité). Structure créée par la fermeture administrative de l'établissement et par le rattachement des locaux et de ses personnels au collège Henri Bourillon de Mende. Le Conseil Municipal du Bleymard ainsi que celui de Saint Julien du Tournel ont voté, en juin 2007 pour l'un, courant septembre 2007 pour l'autre, une motion exprimant leur opposition à la création d'UPP. Le Conseil Général a, de même, refusé à l'unanimité la proposition de l'Inspection Académique début octobre. De leur côté, les parents d'élèves du collège ont aussi fait part de leur désaccord en répondant à M. l'Inspecteur d'Académie par une lettre ouverte publiée dans la presse, mais aussi par l'affichage de banderoles très explicites à proximité du collège. Le Conseil Municipal et les parents d'élèves restent et devront rester vigilants en maintenant la pression auprès de toutes les instances décisionnaires dans ce dossier.

Réponses au QUIZZ :

1. (a) chaque premier vendredi d'août ou (b) un jour de grand froid.
2. tout dépend de son point de départ et de la direction du vent.
3. (b) et c'est déjà trop vite !

Si vous souhaitez vous exprimer, vous pouvez faire parvenir vos contributions à la Mairie du Bleymard. Elles paraîtront dans les prochains numéros.

Diffusé en accord avec le Maire et le Conseil Municipal. Comité de rédaction: Guylaine Antraygue, Stéphane Amouroux, Patrice Moncada.